



Union du fleuve Mano : Programme sous-régional pour le relèvement socioéconomique après l’Ebola

Secrétariat de l’Union du fleuve Mano

Section I : Répercussions de la crise de l’Ebola

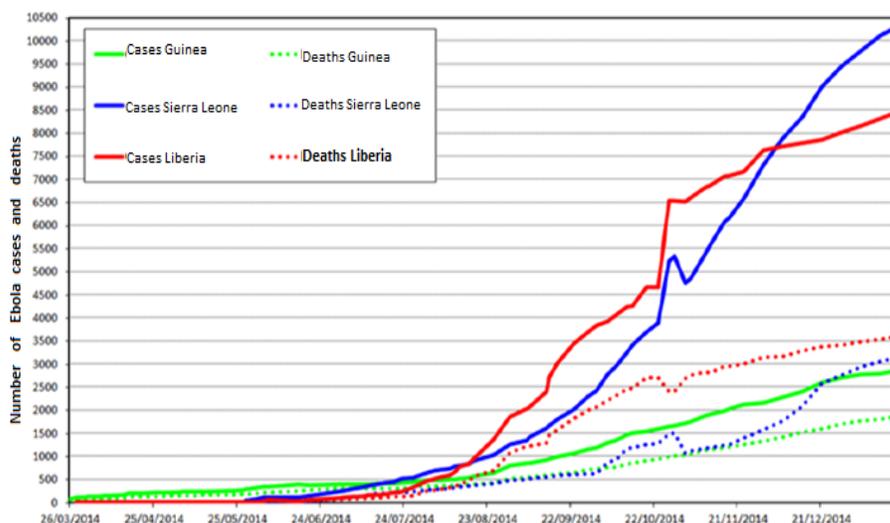
Répercussions sociales et priorités en matière de relèvement

La région de l’UFM a subi les effets dévastateurs de l’épidémie sans précédent de maladie à virus Ebola depuis 2014. Un grand nombre de nos citoyens ont trouvé la mort après avoir contracté le virus, notamment nos agents de santé qui sont en première ligne pour contenir la maladie. Les principales structures médicales et les écoles ont été fermées pour endiguer la propagation de la maladie. Les activités économiques ont été mises à l’arrêt, ce qui a entraîné une chute brutale des principaux secteurs de croissance (l’agriculture, le secteur minier, les services, etc.). L’épidémie a ainsi mis à mal les progrès accomplis par la région sur le plan socioéconomique et sa stabilité macroéconomique.

Soins de santé, eau et systèmes d’assainissement

La MVE a eu des effets dévastateurs sur la santé de la population, avec plus de 27 000 cas confirmés, dont plus de 11 000 décès.

Figure 1 : Nombre de cas d’Ebola et nombre de décès dus à l’Ebola dans les États membres de l’Union du fleuve Mano



Source : Rapport de situation pour la Guinée.

Tableau 1 : Nombre de cas d’Ebola et nombre de décès dus à l’Ebola dans les États membres de l’UFM

Indicateurs	États membres de l’UFM			Total
	Guinée	Libéria	Sierra Leone	
Cas cumulés	3 643	10 666	12 816	27 125
Décès cumulés	2 422	4 806	3 911	11 139
Taux de mortalité	62 %	45 %	31 %	46 %
Décès d’agents de santé cumulés	100	192	222	514

Source : FICR, 2015

Ces systèmes étaient relativement faibles dans la sous-région avant la flambée épidémique de la maladie, sachant que les dépenses de santé par habitant étaient par exemple parmi les plus faibles au monde (32 dollars des États-Unis en Guinée, 65 dollars des États-Unis au Libéria et 96 dollars des États-Unis en Sierra Leone en 2012). Déjà avant que la maladie ne frappe la Guinée, le ratio agents de santé (médecins y compris) / nombre de patients était extrêmement faible dans les trois États membres touchés. Les services de soins de santé, dépassés par l’augmentation rapide du nombre de cas d’Ebola, ont été paralysés, ce qui a retardé les interventions sur des maladies non liées à l’Ebola, qui se sont retrouvées

supplantées par l'épidémie. Ce secteur pâtissait déjà de l'inadéquation et du vieillissement des infrastructures, et la situation a exacerbé les problèmes structurels auxquels font face les gouvernements dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

Éducation et priorités en matière de relèvement

Les effets de la fermeture prolongée des écoles dans une sous-région où les indicateurs relatifs à l'éducation sont parmi les plus faibles n'ont fait qu'exacerber une situation déjà déplorable. Avant l'épidémie de MVE, seulement 58 pour cent des enfants allaient à l'école primaire en Guinée, 34 pour cent au Libéria et 74 pour cent en Sierra Leone¹. Avec l'épidémie, la situation s'est aggravée, la plupart des adolescentes d'âge scolaire étant tombées enceintes du fait de la fermeture prolongée des écoles. Les priorités en matière de relèvement pour le secteur visent à rétablir le système de prestation de services d'éducation de base et à renforcer la résilience dans les États membres de l'UFM après la MVE. La principale mesure consiste à intégrer dans les programmes scolaires des États membres de l'UFM l'éducation en matière de santé publique et d'hygiène et l'enseignement de notions de base en français et en anglais, notamment dans les régions frontalières.

Protection des femmes et des jeunes et protection sociale

Pendant l'épidémie d'Ebola, un grand nombre d'enfants sont devenus orphelins et des centaines de femmes sont devenues veuves. L'Ebola a aggravé les problèmes existants d'exploitation des femmes et des enfants et d'actes de violence à leur encontre. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes souffrant de maladies chroniques, les personnes vivant avec le VIH et d'autres groupes qui étaient déjà vulnérables sont confrontés à des difficultés supplémentaires et à l'exclusion sociale. Le ralentissement des activités économiques a également entraîné une hausse du taux de chômage des jeunes.

¹ *Recovering from the Ebola Crisis*, rapport d'étude de l'ONU, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement.

Répercussions sur les secteurs économiques

Agriculture, pêcheries, nutrition et sécurité alimentaire

Lorsque l'épidémie d'Ebola a éclaté, les activités agricoles dans la région ont été mises à l'arrêt. Fin janvier 2015, 230 000 personnes étaient exposées à de graves problèmes d'insécurité alimentaire en Guinée, 170 000 au Libéria et 120 000 en Sierra Leone. On estime que la production totale de cultures vivrières a chuté de 3 pour cent en Guinée, de 2,9 pour cent au Libéria et de 5 pour cent en Sierra Leone.

Secteur minier

Le secteur minier, qui constitue l'une des principales sources de revenus en devises étrangères dans les États membres touchés, a été gravement perturbé par l'épidémie de la MVE. L'Ebola a notamment affecté le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle, qui assure des emplois à la plupart des jeunes et des femmes et un capital de démarrage pour les populations à faible revenu.

Commerce et secteur privé

Les activités des entreprises du secteur privé, notamment celles qui pratiquent le commerce transfrontalier, qui est une source importante de revenus pour un grand nombre de ménages à faible revenu, ont été durement affectées par l'épidémie. Plus important encore, les femmes contribuent à environ 70 pour cent de l'ensemble des échanges commerciaux transfrontaliers dans la sous-région de l'UFM, ce qui encourage la création de liens en amont et en aval et permet à des petites entreprises, à des agriculteurs en milieu rural et à de grandes entreprises de participer à des chaînes d'approvisionnement à valeur ajoutée.

Tourisme et hôtellerie

Ce secteur a été l'un des plus durement touchés par l'épidémie. Un grand nombre d'expatriés travaillant dans le cadre de projets de développement et d'investissement ont quitté la région, ce qui a entraîné une diminution du nombre de réservations dans les hôtels,

des licenciements et une hausse du chômage pour les prestataires de services. Cette situation a eu des répercussions négatives sur les moyens d'existence des ménages vivant de ces secteurs, avec des incidences délétères sur la stabilité sociale de la sous-région de l'UFM, déjà fragile. Les recettes fiscales provenant du secteur des services ont également été affectées.

Transport aérien et transport maritime

Ce secteur a également été durement touché en dépit de la mise en œuvre efficace de procédures opérationnelles standards (POS) dans les aéroports et les ports maritimes dans l'ensemble de la sous-région. La plupart des compagnies aériennes ont suspendu leurs activités dans les trois États membres touchés, ce qui a entraîné une hausse des coûts d'assurance et de voyage et a eu des conséquences négatives sur le secteur du commerce et le secteur manufacturier, ainsi que sur toute l'économie de la sous-région.

Construction et projets d'infrastructures publiques

L'épidémie d'Ebola a bouleversé et interrompu la mise en œuvre de projets d'infrastructures publiques essentielles, notamment dans le secteur de l'énergie et des travaux routiers, ainsi que pour différentes activités dans le secteur de la construction. Au niveau de l'UFM, le programme de l'initiative de l'UFM financé par la Banque africaine de développement et le projet Groupe de l'énergie ouest-africain ont été suspendus en raison de la crise de l'Ebola. La reprise de ces projets, qui sont importants si l'on veut atténuer les contraintes qui pèsent sur la croissance économique dans la région et créer des emplois, est une priorité majeure.

II. Plan de relèvement régional après l'Ebola de l'UFM

Justifications du plan

Les communautés transfrontalières partagent des cultures, des coutumes et des liens sociaux semblables, et elles s'appuient sur les structures qui existent au niveau régional pour trouver une solution à leurs préoccupations quotidiennes. C'est la raison pour laquelle une approche sous-régionale bien coordonnée de l'épidémie d'Ebola est nécessaire.

La diversité des structures administratives dans les trois pays, qui a été un frein à la lutte contre l'épidémie, met en évidence la nécessité de disposer d'une structure administrative harmonisée dans les régions frontalières.

L'épidémie de MVE s'étant déclarée et propagée au confluent des trois États membres de l'UFM touchés, elle s'est rapidement transformée en phénomène sous-régional. Cette épidémie a mis à rude épreuve les capacités limitées des systèmes nationaux et sous-régionaux en général et des infrastructures et installations dans les régions frontalières qui forment un pôle géographique économique.

Si l'on veut maintenir l'objectif de zéro nouvelle infection, il faudra également mettre en place une action conjointe pour renforcer la résilience face à de futures situations d'urgence et s'assurer que le développement durable sera axé sur ce pôle géographique. Ce sera la base des interventions énoncées dans la stratégie de relèvement après l'Ebola.

Objectifs du plan

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- harmoniser les moyens de riposte à des menaces du type Ebola, notamment lorsqu'elles proviennent de régions frontalières ou transfrontalières, et s'assurer qu'il n'y a plus de nouvelles infections,

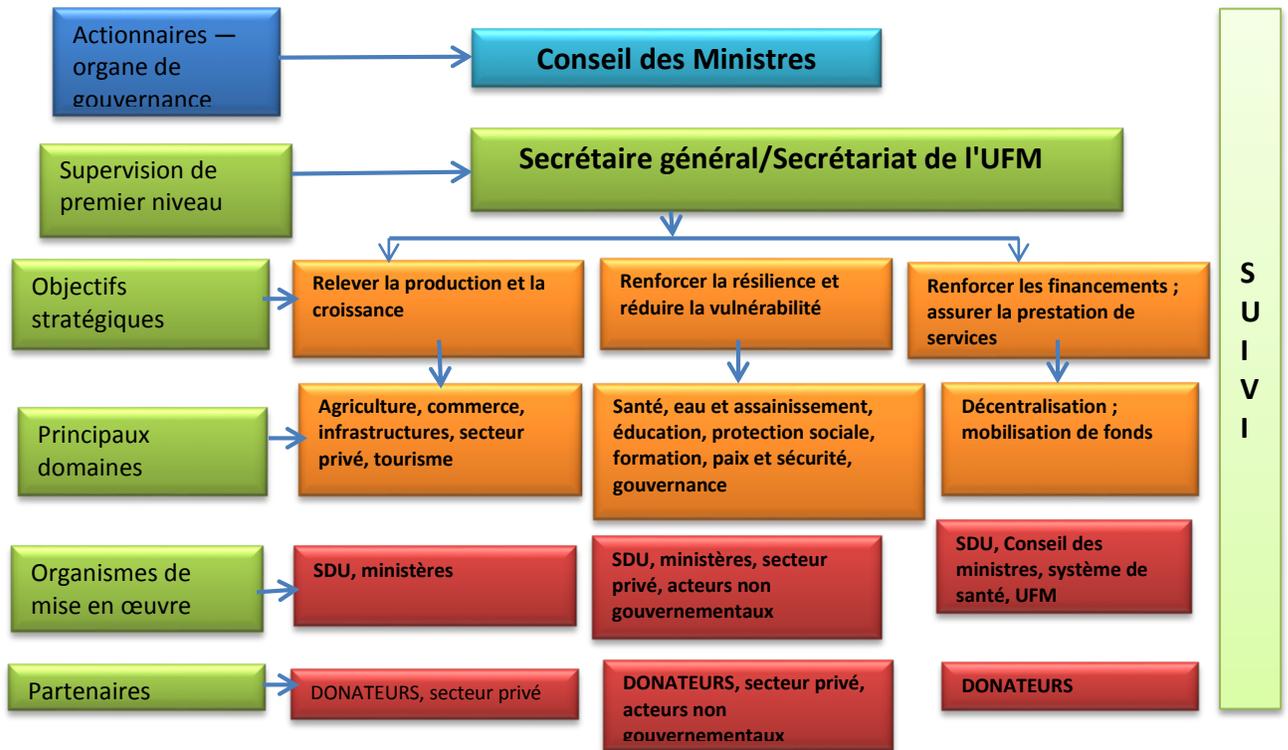
- instituer des politiques, des mesures et des programmes visant à remédier aux faiblesses qui existent au niveau sous-régional et ont été révélées par l'épidémie, ce qui est essentiel si l'on veut reconstruire une sous-région plus résiliente ;
- redonner la priorité à des initiatives en cours ou prévues dans le cadre de l'UFM à même de soutenir les efforts de relèvement au niveau régional, notamment en accélérant les efforts de relèvement au niveau régional ;
- accélérer la mise en œuvre des programmes qui soutiendront la sous-région pour faire face plus efficacement à de futurs chocs du type Ebola ;
- mettre en œuvre des programmes qui atténuent les répercussions de la crise de la MVE sur les populations touchées dans la sous-région ;
- appuyer la mise en place de conditions favorables pour permettre aux États membres de l'UFM de retrouver leur potentiel de croissance économique et mettre à profit les possibilités de favoriser une croissance et un développement économiques qui profitent à tous dans la sous-région ;
- renforcer la réalisation des programmes de développement économique des États membres touchés ;
- assurer le rétablissement des systèmes de prestation de services d'éducation de base et renforcer la résilience dans les États membres de l'UFM après l'épidémie de MVE ;
- renforcer l'intégration régionale en s'appuyant sur les expériences des pays qui luttent contre la MVE afin d'élaborer un système régional plus volontariste à même de riposter de façon adéquate à de futures crises.

Principaux piliers stratégiques du plan

Le plan s'articule autour de quatre piliers principaux :

- la gouvernance, la paix et la sécurité ;
- l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
- l'égalité des sexes, l'éducation et la santé ; et
- l'énergie et l'environnement, le commerce et les infrastructures.

Cadre de mise en œuvre



III. Priorités stratégiques pour les 24 prochains mois

Santé, eau, assainissement et hygiène

- Atteindre et maintenir l'objectif de zéro nouvelle infection dans la sous-région par l'adoption et la standardisation des activités suivantes dans l'ensemble de la sous-région :
 - a) assurer la supervision et le suivi du respect des protocoles relatifs aux infections, à la prévention et aux contrôles dans chaque hôpital ;
 - b) renforcer l'engagement et de l'appropriation des communautés ;
 - c) s'assurer que les partenaires de développement collaborent avec le gouvernement conformément aux principes de redevabilité mutuelle, notamment par un suivi des engagements souscrits ;

- d) améliorer le partage d'informations de qualité et coordonner les interventions rapides, notamment dans les régions frontalières, pour les besoins des activités de surveillance, de recherche des contacts, de suivi ou de contrôle des risques (par exemple, pour les groupes à risque élevé) ; et partage de pratiques optimales ; et
 - e) étendre les initiatives de l'UFM dans les régions frontalières à de nouveaux domaines comme la santé et l'engagement des communautés transfrontalières en vue d'améliorer les procédures sanitaires aux ports et aux frontières.
- Créer un centre sous-régional intégré de contrôle des maladies et des systèmes d'information pour la gestion de la surveillance sanitaire et des questions de santé en vue d'accroître les capacités de la sous-région à intervenir de manière rapide et efficace en cas d'urgence sanitaire.
 - Mettre en place des mécanismes de planification conjoints pour l'utilisation des structures de santé stratégiques, notamment dans les districts frontaliers, en vue d'améliorer les moyens logistiques sur le plan sanitaire et l'utilisation efficace des ressources affectées à la santé.
 - Établir des centres d'excellence pour former les professionnels de santé et augmenter leur nombre au sein de l'UFM.
 - Fournir immédiatement des installations sûres d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (WASH) dans les districts frontaliers — sept en Guinée, six en Sierra Leone et sept au Libéria —.

Gouvernance, paix et sécurité

- Renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe dans les États membres de l'UFM.
- Améliorer le partage des renseignements concernant la sécurité transfrontière dans la sous-région de l'UFM.

Agriculture, pêcheries, nutrition et sécurité alimentaire

- Soutenir l'intensification et la diversification du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest.
- Soutenir l'initiative de sécurité alimentaire de l'UFM et la création d'une réserve de céréales.
- Fournir un soutien au secteur des pêcheries et de l'élevage dans l'UFM.
- Soutenir le Programme sous-régional de promotion de la nutrition.

Protection des femmes et des jeunes et protection sociale

- Soutenir la création d'entreprises par les jeunes et améliorer les moyens d'existence des jeunes touchés par la MVE et d'autres jeunes au chômage.
- Améliorer les moyens d'existence des femmes touchées par la MVE et d'autres femmes vulnérables.
- Coordonner et harmoniser les politiques nationales existantes relatives aux enfants, aux jeunes et aux femmes dans le cadre de la politique sous-régionale de l'UFM.
- Mener une évaluation exhaustive des entreprises et institutions de jeunes et de femmes afin de recenser les besoins d'appui dans l'ensemble de la sous-région.
- Permettre aux jeunes et aux femmes ayant des échanges commerciaux transfrontaliers au sein de l'UFM d'accéder à des prêts et des dispositifs de microcrédit.
- Soutenir les initiatives menées par les épouses des chefs d'État de l'UFM visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et des enfants.
- Resserrer la collaboration avec la communauté internationale en vue d'accroître le soutien apporté aux femmes, aux enfants et aux autres groupes vulnérables.
- Créer un fonds fiduciaire de stabilité financière visant à assurer l'apport de capitaux pour les femmes entrepreneurs et les jeunes entrepreneurs exerçant leur activité dans l'UFM ou à reconstituer leurs capitaux.

Commerce et secteur privé

- Appuyer le repositionnement de l'image des États membres de l'UFM touchés.

- Encourager les partenariats public-privé dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'intégration sous-régionale, notamment faciliter la circulation plus libre des capitaux et des biens et soutenir le développement, la certification et la commercialisation de produits.
- Assurer la reprise du commerce transfrontalier et la mise sur pied d'infrastructures commerciales sous-régionales.
- Promouvoir le développement des PME pour créer des emplois et améliorer les possibilités de moyens d'existence au niveau sous-régional.
- Créer des mécanismes visant à reconstituer les capitaux des femmes entrepreneurs afin qu'elles puissent développer leurs activités sous-régionales.
- Encourager les éléments de la stratégie ReGrow West Africa qui accordent la priorité aux activités du secteur privé dans la sous-région, et relancer les travaux préparatoires sur les triangles de croissance menés par le secteur privé.

Tourisme et hôtellerie

- Soutenir des campagnes de déstigmatisation, ce qui passe par :
 - a) des campagnes d'éducation et de sensibilisation dans l'ensemble de l'UFM, de l'Afrique et au-delà, et
 - b) le développement et la diffusion de contre-propos sur l'image des États membres de l'UFM.

Construction et projets d'infrastructures publiques

- Solidifier les bases pour développer le potentiel de la sous-région dans les zones frontalières, comme cela a été fait avec les triangles de croissance.
- Coordonner une approche harmonisée des négociations commerciales au sein de la zone commune de libre-échange.
- Rationaliser l'action sous-régionale de façon à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité des activités et des programmes qui sont communs aux trois pays.

Les domaines d'action prioritaire sont les suivants :

- **Routes** : assurer la relance des programmes de développement de l'interconnectivité des routes pour garantir une intervention sous-régionale rapide dans le domaine de la santé publique et améliorer l'accès aux régions isolées ; et améliorer les infrastructures de transport au sein de l'UFM afin de réduire les coûts de transport et de favoriser la libre circulation des personnes et des biens et services.

Énergie :

- assurer la relance des programmes d'accès à l'énergie au sein de l'UFM ;
- améliorer l'électrification des zones rurales au sein de l'UFM
- accélérer la mise en œuvre de la ligne du Groupe de l'énergie ouest-africain pour améliorer l'électrification des zones rurales.

TIC :

- renforcer le développement des TIC dans la sous-région pour améliorer la connectivité intrarégionale et les activités socioéconomiques.

Modalités de mise en œuvre

Dispositions institutionnelles et coordination

La coordination de la mise en œuvre du programme de relèvement sous-régional sera basée au Secrétariat de l'UFM. Afin d'accroître les capacités et les caractéristiques fonctionnelles du Secrétariat, un groupe spécial chargé de la mise en œuvre sera constitué au sein du Secrétariat. Ce groupe sera composé d'experts détachés par les États membres. Le groupe aura une fonction de coordination et de supervision pendant la mise en œuvre de la stratégie de relèvement après l'Ebola. Un dispositif d'appui à la préparation de projets sera créé aux côtés du groupe spécial chargé de la mise en œuvre pour préparer des documents de projet.

Modalités de financement

Un panier de fonds unique sera créé en vue d'assurer d'une gestion efficace des ressources affectées à la mise en œuvre des programmes. Ce panier sera administré par un gestionnaire de fonds externe désigné par les États membres de l'UFM. Un organe de supervision, coprésidé par le Secrétaire général de l'UFM et les partenaires de développement, sera créé pour fournir des orientations sur la gestion des fonds.

TRADUCTION NON OFFICIELLE

Coût du plan et déficit de financement

	Secteur/Programmes/Niveau de priorité	Coût du relèvement après l'Ebola				Engagements des États membres de l'UFM / donateurs								Déficit de financement			
						États membres de l'UFM				donateurs étrangers							
		2015	2016	2017	Total	2015	2016	2017	Total	2015	2016	2017	Total	2015	2016	2017	Total
NIVEAU DE PRIORITÉ 1																	
	1 Atteindre et maintenir l'objectif de zéro nouvelle infection au sein de l'UFM																
1.1	Maintenir l'objectif de zéro nouvelle infection dans les États membres de l'UFM	1	3	2	7	0	0	0	0	0	0	0	0	1.0	3.3	2.3	6.5
1.2	Services de santé transfrontaliers fonctionnels dans une sélection de villes transfrontalières	37	124	87	247	0	0	0	0	0	0	0	0	37.1	123.7	86.6	247.3
	Total partiel pour atteindre et maintenir l'objectif de zéro nouvelle infection au sein de l'UFM	38.07	126.9	88.83	253.8	0	0	0	0	0	0	0	0	38.1	126.9	88.8	253.8
2 Santé, eau, assainissement et hygiène																	
2.1	Système intégré d'information sur la gestion de l'UFM, des centres intégrés de contrôle de la maladie, de la surveillance, et des interventions et les questions sanitaires	34.7	115.5	80.9	231.0	0	0	0	0	0	0	0	0	34.7	115.5	80.9	231.0
2.2	Mettre en place des systèmes d'information sur les questions sanitaires dans les pays de l'UFM	0.2	0.6	0.4	1.3	0	0	0	0	0	0	0	0	0.2	0.6	0.4	1.3
2.3	Renforcer la cohésion des communautés au sein des communautés frontalières	0.8	2.5	1.8	5.0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.8	2.5	1.8	5.0
2.4	Fourniture d'installations d'eau et d'assainissement sûres dans les villes frontalières	1.4	4.7	3.3	9.3	0	0	0	0	0	0	0	0	1.4	4.7	3.3	9.3
	Total partiel pour la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène	37.0	123.3	86.3	246.6	0	0	0	0	0	0	0	0	37.0	123.3	86.3	246.6
3 Gouvernance, paix et sécurité																	
3.1	Programme paix et sécurité dans les régions transfrontalières de l'UFM	20.9	69.6	48.7	139.1	0	0	0	0	0	0	0	0	20.9	69.6	48.7	139.1
3.2	Démocratie/ cadre de gouvernance	0.1	0.4	0.3	0.7	0	0	0	0	0	0	0	0	0.1	0.4	0.3	0.7
	Total partiel pour la gouvernance, la paix et la sécurité	21.0	69.9	48.9	139.9	0	0	0	0	0	0	0	0	21.0	69.9	48.9	139.9

Agriculture, pêcheries et sécurité alimentaire																	
4																	
	Soutenir l'intensification et la diversification du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest	12.2	40.5	28.4	81.0	0	0	0	0	0	0	0	0	12.2	40.5	28.4	81.0
4.1																	
	Soutien à la sécurité alimentaire au sein de l'UFM et création d'une réserve de céréales	25.4	84.6	59.3	169.3	0	0	0	0	0	0	0	0	25.4	84.6	59.3	169.3
4.2																	
	Soutenir les pêcheries et le secteur de l'élevage au sein de l'UFM	60.9	202.9	142.0	405.8	0	0	0	0	0	0	0	0	60.9	202.9	142.0	405.8
4.3																	
	Soutien à l'alimentation et à la nutrition pour les groupes vulnérables	21.7	72.2	50.5	144.4	0	0	0	0	0	0	0	0	21.7	72.2	50.5	144.4
4.4																	
	Total partiel pour l'agriculture, les pêcheries et la sécurité alimentaire	120.1	400.2	280.2	800.5	0	120.1	400.2	280.2	800.5							
5 Protection des femmes et des jeunes et protection sociale																	
	Programme d'autonomisation des jeunes dans les communautés frontalières (Fonds entrepreneurial pour les jeunes)	15.8	52.6	36.8	105.2	0	0	0	0	0	0	0	0	15.8	52.6	36.8	105.2
5.1																	
	Améliorer les moyens de subsistance des femmes touchées par la MVE et d'autres femmes vulnérables (Fonds d'autonomisation des femmes)	12.5	41.7	29.2	83.4	0	0	0	0	0	0	0	0	12.5	41.7	29.2	83.4
5.2																	
	Protection sociale (soutien de groupes vulnérables dans 40 villes transfrontalières)	6.4	21.2	14.8	42.4	0	0	0	0	0	0	0	0	6.4	21.2	14.8	42.4
5.3																	
	Total partiel pour la protection des jeunes et des femmes et la protection sociale	34.7	115.5	80.9	231.0	0	34.7	115.5	80.9	231.0							
6 Gestion et suivi de programme																	
	Accord de mise en œuvre sous-régionale	3.1	10.3	7.2	20.6	0	0	0	0	0	0	0	0	3.1	10.3	7.2	20.6
6.1																	
	Total partiel pour la gestion et le suivi du projet	3.1	10.3	7.2	20.6	0	3.1	10.3	7.2	20.6							
7 Programme de soutien au secteur privé																	
	Diffuser une nouvelle image des États membres de l'UFM touchés par l'Ebola, et renforcer ainsi la confiance à l'égard des investissements du secteur privé	1.7	5.8	4.0	11.5	0	0	0	0	0	0	0	0	1.7	5.8	4.0	11.5
7.1																	
	Reprise du commerce transfrontalier et mise en place d'un marché sous-régional	2.0	6.8	4.8	13.7	0	0	0	0	0	0	0	0	2.0	6.8	4.8	13.7
7.2																	
	Promouvoir le développement des PME dans le cadre de l'Initiative des triangles de croissance de l'UFM	6.0	20.0	14.0	40.0	0	0	0	0	0	0	0	0	6.0	20.0	14.0	40.0
7.3																	
	Total partiel Programme de soutien au secteur privé	9.8	32.6	22.8	65.2	0	9.8	32.6	22.8	65.2							
	Total partiel pour le niveau de priorité 1	263.6	878.7	615.1	1,757.5	0	263.6	878.7	615.1	1,757.5							

NIVEAU DE PRIORITÉ 2																	
8 Programme relatif aux routes																	
8.1	Programme de développement des routes sous-régionales et de promotion des transports au sein de l'UFM	86.2	287.3	201.1	574.6	0	0	0	0	0	0	0	0	86	287	201	575
	Total partiel pour le Programme relatif aux routes	86.2	287.3	201.1	574.6	0	86	287	201	575							
9 Programme d'accès à l'énergie																	
9.1	Accroître l'accès à la fourniture d'électricité et réduire les coûts énergétiques pour les ménages et les communautés au sein de l'UFM	198.2	660.6	462.4	1,321.3	0	0	0	0	0	0	0	0	198.2	660.6	462.4	1,321.3
	Total partiel pour le Programme d'accès à l'énergie	198.2	660.6	462.4	1,321.3	0	198.2	660.6	462.4	1,321.3							
10 Programme relatif aux TIC																	
10.1	Accroître l'accès à la fourniture d'électricité et réduire les coûts énergétiques pour les ménages et les communautés au sein de l'UFM	52.0	173.3	121.3	346.6	0	0	0	0	0	0	0	0	52.0	173.3	121.3	346.6
	Total partiel pour le Programme relatif aux TIC	52.0	173.3	121.3	346.6	0	52.0	173.3	121.3	346.6							
	Total partiel pour le niveau de priorité 2	336.4	1,121.3	784.9	2,242.5	0	336.4	1,121.3	784.9	2,242.5							
	Total général pour les programmes	600.0	2,000.0	1,400.0	4,000.0	0	600.0	2,000.0	1,400.0	4,000.0							